

Montreuil, le 15 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière céréalière du 13 décembre 2017

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière s'est réuni le 13 décembre 2017, sous la présidence de Rémi Haquin. À l'ordre du jour : les enjeux du Brexit pour la filière céréalière et l'élaboration de la position française dans le cadre de la prochaine phase de négociation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur leurs futures relations commerciales, les nouvelles prévisions de FranceAgriMer pour la campagne commerciale en cours et l'état des cultures pour la récolte 2018.

Brexit : la filière céréalière consultée pour élaborer la position française sur les futures relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a rappelé les enjeux économiques du Brexit pour la filière céréalière. Celle-ci est invitée à compléter l'analyse et à faire remonter ses observations en vue de contribuer à l'élaboration de la position française dans le cadre de la seconde phase de négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, concernant leurs futures relations commerciales.

S'agissant du blé, le Royaume-Uni est dépendant des pays de l'Union européenne à l'import comme à l'export. Les risques pour l'Union européenne paraissent faibles concernant cette céréale, mais il faudra veiller à ce que le Royaume-Uni ne serve pas de plate-forme de réexportation.

En maïs, le risque de voir l'offre européenne concurrencée par d'autres origines, notamment Mer noire, doit être pris en considération dans la future négociation commerciale en vue de préserver un accès au marché britannique pour la France. Enfin, le Royaume-Uni constitue un marché stratégique pour les produits transformés à base de céréales, en particulier l'amidon et les produits de seconde transformation.

Les principaux enjeux pour la filière céréalière, résident dans les modalités de partage des contingents établis dans le cadre de l'OMC et des accords bilatéraux, notamment pour le maïs, le rétablissement éventuel de droits de douane ainsi que la divergence des règles sanitaires.

Les travaux sur les futures relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni devraient démarrer prochainement, après le Conseil européen des 14 et 15 décembre 2017 et l'aboutissement des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sur les conditions de retrait du Royaume-Uni, actées dans un rapport conjoint le 8 décembre dernier.

Nouvelles prévisions pour la campagne commerciale française 2017/18 à mi-campagne

Blé tendre : prévisions d'exportations vers pays tiers de nouveau revues en baisse face à la compétitivité des origines mer Noire, mais aussi américaines et argentines

Sur le marché français, les utilisations de blé sont révisées à la hausse par rapport au mois dernier à 15,9 Mt (millions de tonnes), en raison de l'ajustement des prévisions d'utilisations par le secteur de la biscotterie et biscuiterie (+ 80 000 tonnes à 1,3 Mt) et de la revalorisation des prévisions d'incorporations de blé par les fabricants d'aliments du bétail français (+ 100 000 tonnes à 5,4 Mt) au détriment du maïs. Les prévisions d'exportations de grains vers les pays tiers sont révisées à la baisse à 9,5 Mt (- 0,4 Mt par rapport au mois dernier), face à la compétitivité des origines mer Noire, mais aussi des origines argentine et américaine. Au 11 décembre 2017, la France a exporté 3 Mt de blé. La principale destination reste l'Algérie, loin devant le Maroc, Cuba et l'Égypte.

Le stock de blé tendre français attendu en fin de campagne, s'allège à 3,2 Mt (- 80 000 tonnes par rapport au mois dernier), en raison de la baisse des estimations de collecte de blé à 33,9 Mt (- 0,3 Mt), suite à la diminution des prévisions de production par le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Orges : baisse des prévisions d'exportations de malt

Sur le marché français, les prévisions d'utilisations d'orge par les fabricants d'aliments du bétail sont maintenues au même niveau que le mois dernier, à 1,2 Mt. Les prévisions de ventes de grains vers l'Union européenne sont légèrement ajustées à la baisse à 3,3 Mt (- 40 000 tonnes par rapport au mois dernier). Si les exportations de grains vers les pays tiers sont maintenues à 3,4 Mt, les exportations de malt vers l'Union européenne et les pays tiers sont révisées à la baisse à 1,3 Mt (- 100 000 tonnes par rapport au mois dernier). Au 11 décembre 2017, la France avait exporté 950 000 tonnes d'orge en grain à destination principalement de la Chine, de l'Arabie saoudite et du Maroc.

Maïs : incorporations en alimentation animale rééquilibrées au profit du blé

Sur le marché français, les prévisions d'incorporations de maïs en alimentation animale, sont révisées à 2,6 Mt (- 100 000 tonnes par rapport au mois dernier) au profit du blé. Les prévisions de ventes vers l'Union européenne sont très légèrement ajustées à la hausse (+ 35 000 tonnes).

Blé dur : léger ajustement à la baisse des prévisions de ventes vers l'Union européenne

Les prévisions de ventes de blé dur français vers l'Union européenne sont légèrement ajustées à la baisse à 0,9 Mt (- 50 000 tonnes par rapport au mois dernier). Les prévisions d'utilisations sur le marché français et les exportations en dehors de l'Union européenne sont maintenues au même niveau.

Situation des cultures pour la récolte 2018

Au 4 décembre 2017, la quasi-totalité des semis d'hiver étaient terminés, à l'exception de quelques zones en blé dur. La plupart des orges et des blés tendres ont levé. Le stade début tallage est atteint pour 63 % des surfaces en orges et 43 % des surfaces en blé tendre.

Seul le blé dur a pris un peu de retard par rapport à l'an dernier, en raison de la fraîcheur et du manque de précipitations : 68 % des surfaces sont au stade levée, 1 % au stade début tallage.

Les conditions de culture à l'entrée de l'hiver sont bonnes à très bonnes pour 96 % des surfaces en orges, 95 % des surfaces en blé tendre et 82 % des surfaces en blé dur.

Les notations du réseau Céré'Obs reprendront le 16 février 2018, après la trêve hivernale.

Le détail par régions est disponible sur le site <https://cereobs.franceagrimer.fr/Pages/publications.aspx>

Les documents diffusés au conseil spécialisé du 13 décembre 2017 sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr